



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 69716

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur une grève du personnel qui se profile au centre de tri de Vienne, un des plus importants de l'Isère. La raison est connue : les responsables de la poste en Isère et les responsables du centre de tri de Vienne ont décidé de modifier les modalités de tri et *a fortiori* la distribution par les facteurs. À ce jour plus de 500 paquets et plusieurs centaines de milliers de plis et journaux seraient en souffrance au centre de Vienne. Un mécontentement général règne parmi le personnel de la poste ce qui n'a pas échappé ni aux usagers ni aux élus alertés sur le sujet. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire toute la lumière sur ce problème et de mettre en place des actions en vue de sa résolution.

Texte de la réponse

Le 21 janvier, un préavis de grève d'une journée a été déposé par le syndicat CGT à la plate-forme de distribution du courrier de Vienne pour demander la suppression du mode de tri alphabétique. Ce mode de tri permet aux facteurs, y compris aux débutants et aux remplaçants, de mémoriser plus facilement les 1 200 rues de la commune de Vienne et de dix autres communes environnantes. La mise en oeuvre de ce nouveau mode de tri s'accompagne, bien entendu, d'une formation des agents et d'ajustements réguliers des organisations afin d'assurer la meilleure efficacité et de garantir, de façon pérenne, la qualité de service attendue par les clients de La Poste. Le mouvement social a été suivi par 35 agents sur un effectif total de 100. Des dispositions ont été prises pour assurer du mieux possible la distribution du courrier aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, les collectes et le départ du courrier ont été assurés dans les conditions habituelles pour les clients de La Poste. Ce préavis n'était pas reconductible et les agents ont repris le travail dès le lendemain. S'agissant des courriers et des colis ayant subi un retard de distribution, les fortes intempéries survenues début janvier en région Rhône-Alpes ont conduit à des arrêtés préfectoraux pour limiter ou interdire préventivement la circulation sur de nombreux axes routiers. Les transports ont été profondément perturbés pendant plusieurs jours, occasionnant ainsi des délais d'acheminement et de distribution tout à fait inhabituels. En outre, une panne technique a gêné pendant plusieurs jours le bon fonctionnement du centre de traitement du courrier isérois, situé à Sassenage. Toutes les mesures possibles ont cependant été prises pour résorber au plus vite les restes occasionnels du centre de courrier de Vienne ; elles ont permis, en une semaine, de rétablir une situation tout à fait normale alors que les volumes de courriers et de colis sont particulièrement importants en cette période.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69716

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 731

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5007